

SECADA

Association fribourgeoise d'entraide et de dépannage en agriculture

RAPPORT D'ACTIVITE

pour l'exercice 2010

Dépannages

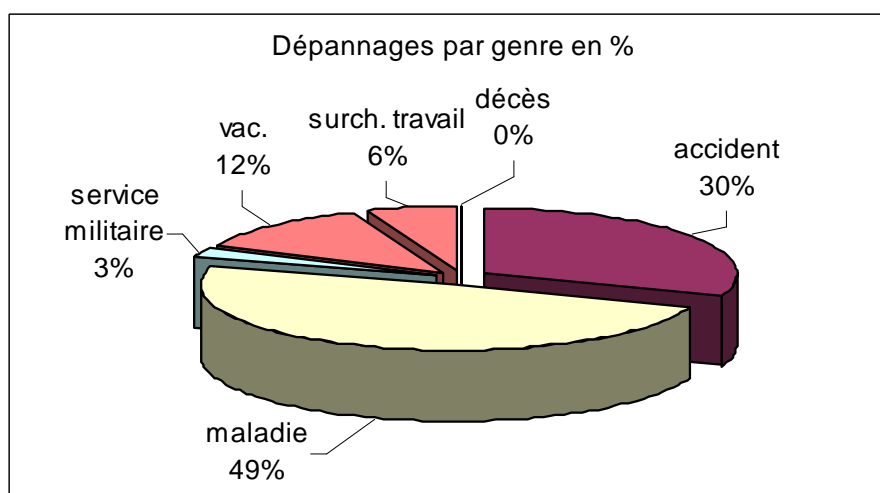
En 2010, nos dépanneurs ont totalisé **1'403 jours de dépannages**, ce qui représente une diminution de 21 % par rapport à 2009, qui a été une année extraordinaire. Ces journées ont été effectuées en **132 missions**, soit 5 de plus que l'an dernier.

La durée moyenne des dépannages a été de 11 jours.

Les dépannages à l'heure ont représenté 25 % des demandes. Pour rappel, les dépannages à l'heure sont uniquement possibles dans la mesure où un dépanneur habite à une distance raisonnable et est disposé à travailler à temps partiel.

Répartition des dépannages

<i>Raisons du dépannage</i>	<i>Jours de dépannages en 2010</i>	<i>Jours de dépannages en 2009</i>
Maladie	688	730
Vacances / Congés	166	185
Décès	0	0
Accidents	427	538
Surcharge de travail	83	299
Service militaire	39	21
Total	1'403	1'773



Comme les années précédentes, viennent en tête de liste les dépannages pour cause de maladie, suivis des accidents.

Selon les statuts de l'association, la priorité doit être accordée aux dépannages pour causes de décès, maladie et accidents en tant que missions urgentes. Toutefois et dans la mesure du possible, nous répondons volontiers aux demandes de dépannages pour raisons de vacances ou sorties annuelles.

Les demandes pour surcharge de travail ont fortement diminuées suite à l'augmentation des tarifs votés par l'assemblée générale du 10 avril 2010. Suite à cette diminution, on arrive de nouveau à un équilibre financier dans les comptes de l'association.

Depuis le 1^{er} mai 2010, les tarifs pour les dépannages à la journée (10 heures de travail maximum, y compris nourriture et logement) sont :

Fr. 190.— la journée facturée pour les cas de *maladie, accident, décès et service militaire*

Fr. 210.— la journée facturée pour les cas de *vacances et de surcharge de travail*

Fr. 230.— la journée facturée à l'agriculteur non-membre (inchangé)

Auparavant, le tarif unique pour les membres était à fr. 160.—.

Les tarifs pour les dépannages à l'heure concernant le travail ponctuel, comme par exemple le gouvernage d'un petit troupeau matin et soir, sont :

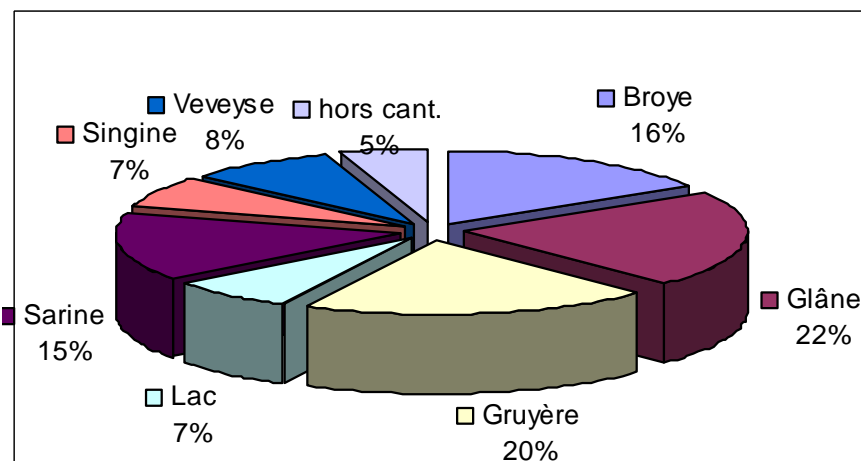
Fr. 25.— l'heure facturée à l'agriculteur membre

Fr. 27.— l'heure facturée à l'agriculteur non-membre

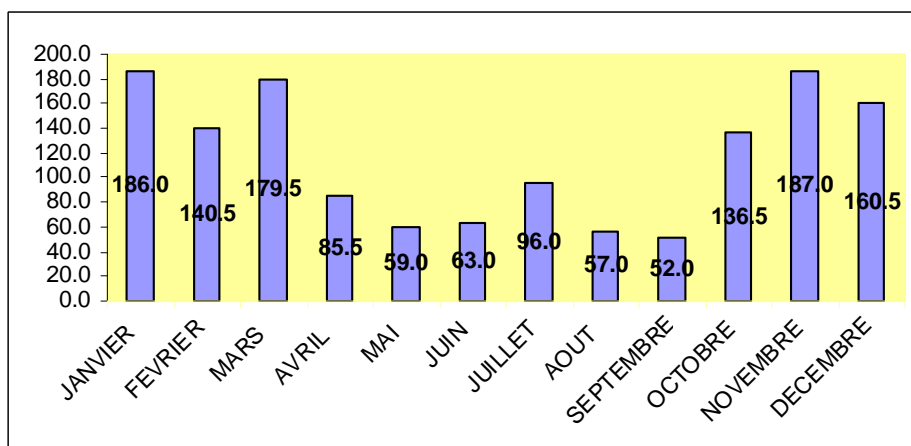
Fr. 15.— forfait administratif pour dépannages de moins de 3 heures

La TVA de 8 %, les indemnités kilométriques à Fr. —.65 et une participation journalière aux frais d'assurance de Fr. 2.— s'ajoutent à toutes nos prestations.

La statistique ci-après montre la répartition des journées de dépannages par districts :



La statistique ci-dessous montre la répartition des journées de dépannages selon les mois :



Occupation des dépanneurs fixes

Nous avons enregistré des creux durant les mois de mai, juin, août et septembre avec une durée moyenne de 55 jours travaillés. Nous avons de la peine à occuper nos dépanneurs à plein temps durant ces périodes où les demandes étaient à la baisse.

C'est pourquoi nous aimerions créer une liste regroupant toutes les exploitations intéressées à engager à court terme et pour une durée limitée un dépanneur durant ces moments creux.

Les exploitations intéressées sont invitées à s'inscrire auprès du secrétariat par mail ou par téléphone. Cette inscription ne les engage à rien et ils se verront proposer (par mail, SMS ou téléphone) de la main-d'œuvre disponible, qu'ils seront libres d'accepter ou de refuser selon leurs besoins du moment. Il va de soi que le placement sera possible tant qu'il n'y aura pas de demande prioritaire.

Demandes de dépannage

Nous rappelons que les demandes de dépannages doivent être adressées durant les heures de bureau, du lundi au jeudi, au

026 467 30 22.

En cas d'absence de la gérante, deux collaborateurs de la Chambre fribourgeoise d'agriculture sont à même d'organiser les placements.

La disponibilité du personnel est régulièrement mise à jour sur la page SECADA du site internet de l'Union des paysans fribourgeois et de la Chambre fribourgeoise d'agriculture :

www.agri-fribourg.ch

Les cas urgents se produisant les week-ends et jours fériés trouveront une réponse auprès de notre Hotline, généreusement desservie par Monsieur Gaston Nicolier au

079 582 05 57.

Personnel

Cette année, 22 personnes ont été salariées par le Secada. Les missions leur ont été confiées selon la disponibilité individuelle de chacun :

Plein temps sous contrat à durée indéterminée :	3
Temporaires avec grande disponibilité :	5
Temporaires avec petite disponibilité :	3
Temporaires saisonniers pendant l'hiver (engagement à l'alpage ou sur l'exploitation familiale durant l'été) :	3
Temporaires pour les week-ends et vacances scolaires (apprenants et étudiants de l'IAG) :	4
Temporaires pour les week-ends uniquement :	1
Engagements de très courte durée :	3

Pour des raisons personnelles, un de nos trois dépanneurs fixes a quitté le Secada au courant de l'été 2010. Ce sont donc MM. Gaston Nicolier et Sébastien Jaquet qui assurent la plus grande partie des dépannages. Il est à noter que ces deux personnes ne peuvent pas, en principe, être réservées à temps partiel, puisqu'elles sont salariées au mois à plein temps.

Toute personne motivée, qualifiée et sachant traire de façon indépendante peut s'inscrire sur notre liste des dépanneurs temporaires, selon ses disponibilités (à l'heure, à la journée, à la semaine, seulement le week-end, entre deux emplois, etc.).

Un agriculteur d'Epagny a mis à notre disposition son ouvrier pendant quelques semaines en hiver.

Cette année, en lieu et place d'une sortie récréative en automne, nous avons convié tout le personnel et les membres du comité pour un repas commun au mois de décembre.

Nos dépanneurs sont les piliers de notre organisation. Ils sont par cette occasion chaleureusement remerciés pour tout le travail accompli durant l'année. Ils ont permis à maints agriculteurs de passer un cap difficile, d'aller se faire opérer sans avoir trop de soucis pour leur exploitation ou de partir quelques jours en vacances bien méritées.

Membres

L'association compte 1'389 membres, dont 1'240 membres physiques (agriculteurs) et 149 morales (communes, sociétés de laiterie, banques et commerces).

Nous saluons tout particulièrement les 12 agriculteurs qui ont rejoint l'association durant cet exercice. Ils peuvent profiter des tarifs membres dès la deuxième année de cotisation, mais la possibilité leur est offerte de bénéficier des tarifs membres de suite en payant la cotisation de l'année précédente.

Depuis la dernière assemblée générale, nous avons enregistré 44 démissions, dont 7 de personnes morales :

- Une banque et une commune en raison d'une fusion
- Deux sociétés de laiterie suite à leur dissolution et une pour désintérêt
- Un syndicat et un commerce pour désintérêt

Les raisons des 37 démissions des membres physiques ont été :

- | | |
|------------------------------|----|
| - Cessation d'exploitation : | 25 |
| - Arrêt bétail : | 2 |
| - Désintérêt : | 2 |
| - Association : | 1 |
| - Décès : | 7 |

Nous rappelons aux membres démissionnaires que, selon les statuts de l'association, les démissions doivent nous parvenir par écrit, six mois avant la fin d'un exercice.

Les cotisations annuelles sont inchangées depuis de nombreuses années :

Personnes physiques (y compris communautés d'exploitation)	Fr. 60.—
Personnes morales (sociétés de laiterie, commerces, banques, etc.)	Fr. 50.— à Fr. 100.—
Communes, selon le nombre d'habitants	Fr. 50.— à Fr. 200.—

Finances

La perte engendrée en 2009 nous a obligés à réagir et à adapter les tarifs dès le 1^{er} mai 2010. Conformément au budget présenté à l'assemblée, il résulte une nouvelle perte cette année, moindre qu'à l'exercice précédent, et s'élevant à Fr. 2'881.90.

Nous avons de plus en plus souvent à faire à des exploitants peinant à régler leurs factures dans les délais. Par ailleurs, deux débiteurs ont notamment dû être mis en poursuite.

Bilan au 31.12.2010

	<i>Actifs</i>	<i>Passifs</i>
Caisse	298.60	
Compte Postfinance	25'411.85	
BCF Epargne	3'631.40	
BCF Epargne	91'816.30	
BCF Epargne Bonus	31'988.90	
Raiffeisen	10'338.05	
Débiteurs	91'680.20	
Impôt anticipé	677.15	
Actifs transitoires	1'293.50	
Créanciers		0.00
Créancier TVA décompte		9'798.40
Passifs transitoires		17'530.35
Fonds d'entraide		100'485.85
Fonds de réserve		55'000.00
Fonds d'assurance		30'000.00
Capital		47'203.25
SOMMES	<u>257'135.95</u>	<u>260'017.85</u>
Résultat (perte)	<u>2'881.90</u>	
	<u>260'017.85</u>	<u>260'017.85</u>

Pertes et Profits 01.01. - 31.12.2010

	<i>Charges</i>	<i>Produits</i>
Dépannages facturés		270'749.00
Frais de déplacement récupérés		50'335.00
Frais d'assurance et repas récupérés		3'830.00
Cotisations		85'310.00
Participation de l'Etat		10'000.00
Intérêts sur épargne		2'030.30
Salaires	272'708.65	
Charges sociales	49'392.30	
Frais de déplacement versés	43'026.10	
Travaux par tiers	7'700.55	
Frais administratifs	41'392.20	
Matériel de bureau	1'189.00	
Frais de séances et AG	1'145.40	
Frais de port	723.80	
Autres charges d'exploitation	6'091.60	
Cotisations payées	1'000.00	
Charges financières	766.60	
SOMMES	<u>425'136.20</u>	<u>422'254.30</u>
Résultat (perte)		<u>2'881.90</u>
	<u>425'136.20</u>	<u>425'136.20</u>

Comité directeur

Représentant du district de la Sarine et président :	Bapst Louis, Autafond
Représentant du district de la Singine et vice-président :	Lehmann Magnus, Fillistorf
Représentante du district de la Broye :	Sansonnens Gislaïne, Forel
Représentant du district de la Gruyère :	Gapany Olivier, Vuadens
Représentant du district du Lac :	Chatton Emmanuel, Pensier
Représentant du district de la Veveyse :	Piccand Marc, St-Martin
Représentant du district de la Glâne :	Marmy Joël, Villaz-St-Pierre
Représentant de l'Etat de Fribourg :	Krayenbuhl Pascal, DIAF
Représentant de la Chambre fribourgeoise d'agriculture (CFA) :	Ménétrety Frédéric
Représentant de l'Institut agricole de Grangeneuve (IAG) :	Häller Bruno
Représentant des communes :	Bachmann Albert, Estavayer-le-Lac
Représentant des commerces agricoles :	Vonlanthen Anton, Düdingen
Représentant des banques :	Auderset Jean-Bernard, BCF

Perspectives 2011

Un nouveau système informatique de gestion et de comptabilité installé à la Chambre fribourgeoise d'agriculture devrait dorénavant un peu alléger le travail administratif, comme la facturation et la gestion des salaires.

Au courant de cette année, nous allons élaborer un tarif horaire qui remplacera les deux systèmes de tarifications distincts. Le règlement et les contrats de travail devront également être adaptés. Ce nouveau système devrait apporter plus de souplesse dans l'organisation des dépannages, qui seront ainsi adaptés individuellement à chaque cas.

Remerciements

Nous remercions la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) pour son indispensable contribution financière.

Un grand merci à notre président, M. Louis Bapst et à tous les membres du comité directeur pour leur collaboration, leur soutien et leurs conseils tout au long de l'année.

Que nos réviseurs, MM. William Berthoud et Jean-François Girard soient également remerciés pour leur contrôle annuel des comptes.

Merci aux membres de l'association et à tous, plein de succès pour la saison d'été !

Granges-Paccot, le 15 mars 2011, Monika Bineau - Harzenmoser

